



A.S.A.V. RANDONNÉES PÉDESTRES

MAISON DU SPORT 8 bis Place Paul Langevin 58640 VARENNES VAUZELLES

BULLETIN D'ADHÉSION AVEC LICENCE FFRandonnée

Septembre 2026 à Août 2027 inclus

A remettre à un animateur ou à retourner à l'adresse ci-dessus

☐ Mme. ☐ M. : NOM _____ Prénom _____ Né(e) le _____

☐ 1^{ère} Inscription ☐ Renouvellement N° de Licence : _____

COURRIEL (Important lisible) _____

ADRESSE : _____ CP : _____

Ville : _____ Téléphone fixe : _____ Téléphone mobile : _____

Êtes-vous : ☐ Agent SNCF ☐ Retraitée SNCF ou ☐ Conjoint(e) Si oui N° de carte SNCF ; _____

LICENCES INDIVIDUELLES* :

☐ Licence individuelle avec responsabilité civile et accidents corporels : **45,00 € (dont 12 € adhésion Club)**

☐ Licence individuelle multi loisirs pleine nature : : **58,00 € (dont 12 € adhésion Club)**

Pour les licences jeunes, compétition, Handisport, etc. voir le représentant de l'ASAV Randonnées Pédestres.

LICENCES FAMILIALES* : Vous êtes en couple, marié ou non, sans enfant ou avec enfant(s) vivant au foyer fiscalement à charge de moins de 18 ans. Majeur -25 ans vivant au foyer, fiscalement à charge.

CONJOINT(e) Nom : _____	Prénom : _____	Né(e) le : _____
COURRIEL : _____		Tél : _____
Enfants à charge : NOM : _____	Prénom : _____	Né(e) le : _____
Enfants à charge : NOM : _____	Prénom : _____	Né(e) le : _____
Enfants à charge : NOM : _____	Prénom : _____	Né(e) le : _____
Enfants à charge : NOM : _____	Prénom : _____	Né(e) le : _____

☐ Licence familiale avec responsabilité civile et accidents corporels : **90,00 € (dont 2*12 € adhésions Club)**

☐ Licence familiale multi loisirs pleine nature : : **116,00 € (dont 2*12 € adhésions Club)**

☐ Abonnement à **PASSION RANDO MAGAZINE** 4 numéros par an, j'ajoute **10 €** à mon chèque

CERTIFICAT MEDICAL : Règles concernant les certificats médicaux pour les adhérents FFRandonnée

- 1- Délivrance de la première licence Un certificat médical d'absence de contre-indication (CACI) pour la pratique des activités de marche et de randonnée et activités connexes, datant de moins de six mois est obligatoire pour toute première prise de licence et à chaque reprise de licence après une interruption de deux saisons sportives ou plus.
- 2- Renouvellement annuel de la licence (+18 ans) Chaque licencié doit attester sur l'honneur avoir pris connaissance des conseils de santé. À cet effet, il signe une attestation sur l'honneur qu'il remet à son club.

MENTION LEGALE : Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. (Nous contacter par courriel : asavrando@gmail.com).

AUTORISATION DU DROIT A L'IMAGE : Des photos sur lesquelles vous pouvez figurer sont prises avec l'autorisation du club lors des activités. Vous disposez d'un droit à l'image. La prise de vue et la publication de l'image sur laquelle j'apparais, ceci sur différents supports (écrit, électronique, audiovisuel) et sans limitation de durée. Je reconnais avoir pris connaissance de l'utilisation qui en est faite dans le cadre de la publication, de la promotion et de la publicité à l'usage exclusif de L'Association, sur e-monsite, la page Facebook, le JDC et autres moyens de promotion de l'ASAV Rando.

Montant de mon chèque : _____	€ N° du Chèque : _____	Nom de la banque : _____
-------------------------------	------------------------	--------------------------

Fait à _____ Le _____ **Signature obligatoire :**

Pour plus d'informations contacter : M. Dominique MONNET (Tél. : 06 13 04 22 00)

A conserver par l'association jusqu'au 31 / 12 / 2027. Validité de l'assurance jusqu'au 31/12/2027.

L'ASAV Rando propose à ses adhérents, de la Randonnée, de la Marche Nordique et de la Marche Tonique.